

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-HUIT AVRIL (28/04/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS** : 31

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRESENTES** : 2

M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Alexandre CAPOULADE (Représenté par Madame Florence LAGARRIGUE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

40 – 28 avril 2026

**40. Avenant à la convention de mandat – mandat de réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux du square de la Libération avec le SDE 82**

**Rapporteur** : Monsieur Marie-Line DESCAMPS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune envisage de confier la réalisation du projet d'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux du square de la Libération à Moissac au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 82).

Le SDE 82 a établi une convention de mandat pour ces travaux, fixant en son article 4 le contenu de sa mission.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux affectée à ce projet est de 24.250,00 € HT. La rémunération du mandataire s'élève à 3,50 % du montant HT des travaux soit 848,75 € HT. L'enveloppe financière globale est donc de 30.000,00 € TTC, TVA et rémunérations du mandataire incluses.

Par une délibération n°11 du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mandat établie par le SDE 82, pour la réalisation du projet d'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux du square de la Libération à Moissac,

Le SDE 82 a établi un avenant à la convention de mandat visant à modifier les dispositions de l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa de la convention, comme suit :

« Le SDE 82 s'engage à réaliser l'opération dans la limite du programme rappelé en annexes et de l'enveloppe financière prévisionnelle globale de 47.000 € TTC (rémunération du mandataire incluse) ».

Toutes les autres clauses de la convention de mandat resteront inchangées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** délibération n°11 du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2025,

**Vu** la convention de mandat signée le 21 octobre 2025, pour une enveloppe financière globale de 30 000,00 € TTC, TVA et rémunérations du mandataire incluses, concernant le projet d'éclairage public lié aux travaux d'enfouissement des réseaux du square de la Libération à Moissac par le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne, et ses missions,

**Considérant** l'avenant à la convention de mandat établi par le SDE 82, visant à modifier les dispositions de l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa de la convention, par lequel il s'engage à réaliser l'opération dans la limite du programme rappelé en annexes et de l'enveloppe financière prévisionnelle globale de 47.000 € TTC (rémunération du mandataire incluse) »,

**Considérant** que toutes les autres clauses de la convention de mandat resteront inchangées,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant à la convention de mandat établi par le SDE 82,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat, ainsi que les pièces s'y rapportant,

Pour copie conforme  
Moissac, le 30 Avril 2026



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND